

La personnalisation de la chambre avec des objets , photos, petits meubles (en évitant l'encombrement de l'espace) est possible. Par mesure de sécurité, les carpettes et descentes de lits ne sont pas autorisées.

Les repas

La famille et les amis peuvent partager ce moment, merci d'informer le service et régler le montant du repas à l'avance au bureau des entrées.

Les visites

Elles sont autorisées l'après midi afin de ne pas perturber le fonctionnement du service et la quiétude des résidents. Les bâtiments ferment à 21h.

Communication

Le linge

Les draps, serviettes de toilette et serviettes de table sont fournis et entretenus par l'établissement. Les vêtements doivent être marqués. Les étiquettes d'identification sont disponibles auprès du cadre de santé. L'entretien du linge personnel peut s'effectuer, au choix :
• Par votre famille,
• Par l'établissement. Les vêtements fragiles sont à éviter.

Téléphone - Téléviseur

Un téléphone et/ou un téléviseur sécurisés peuvent être installés ; adressez-vous au bureau des entrées.

Courrier

Dans le cadre de l'accompagnement thérapeutique, le personnel apportera une aide à la lecture. L'adresse à communiquer pour toute correspondance est :

Hôpital Intercommunal de la Presqu'île
Nom Prénom du résident
Unité, n° de chambre
Avenue Pierre de la Bouëxière
BP 25419
44353 Guérande cedex

Charte de la personne âgée dépendante

Charte de la personne accueillie

Affichées au sein du service
L'établissement y adhère pleinement
et met tout en œuvre pour les appliquer

Conseil de la Vie Sociale

des suggestions et propositions pour améliorer l'accueil, la vie quotidienne, les animations, etc. peuvent être déposées dans la boîte aux lettres du service.

La Commission de la Relation avec les Usagers et de la Qualité de la prise en charge veille au respect de vos droits et facilite vos démarches en cas de plainte et réclamation.

Contacts : M. DUMORTIER, Directeur (02 40 62 65 02)

Argent et bijoux : il est vivement conseillé de ne rien laisser, le risque de perte étant trop important.

UVR

UNITÉ D'HEBERGEMENT RENFORCÉE



Dans un cadre rassurant et sécurisé, une équipe pluridisciplinaire compétente, vous accueille et vous accompagne de manière personnalisée durant votre séjour.



CONTACTS

Cadres de santé

Laurence LEMOING-LEDEZ - 02 40 62 64 67

Isabelle SIGOGNE - 02 40 62 64 68

Résidence Fleur de Sel

Hôpital Intercommunal de la Presqu'île

Av Pierre de la Bouëxière

44350 GUERANDE



AN-HLI-26-A



L'UHR

de 12 lits accueil des personnes âgées :

- souffrant de maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée, compliquée de symptômes psycho comportementaux sévères qui altèrent la sécurité et la qualité de vie de la personne et des autres résidents,
- dont l'évaluation et le bilan de symptômes auront été réalisés à l'aide de la grille NPI-ES et, en cas d'agitation, de l'échelle d'agitation de Cohen Miansfield.

- Le diagnostic a été posé et l'annonce faite;
- Le consentement de la personne a été activement recherché;
- L'évaluation des troubles du comportement a été réalisée.

OBJECTIFS

L'unité propose des activités individuelles ou collectives qui concourent :

- Au maintien ou à la réhabilitation des capacités fonctionnelles existantes (ergothérapie, cuisine, activités physique...)
- Au maintien ou à la réhabilitation des fonctions cognitives existantes (stimulation mémoire, jardinage...)
- A la mobilisation des fonctions sensorielles (stimulation, musicothérapie...)
- Préservation du lien social des résidents (repas, art thérapie,...)

Tout au long du séjour des rencontres sont organisées.

La famille fait partie intégrante du dispositif et participe pleinement au projet de vie.

L'ENTREE

Est validée par le médecin référent et le médecin coordonnateur. Ils proposent un accompagnement de vie et de soins.

LA SORTIE

La diminution ou la disparition des troubles du comportement pendant une période suffisamment longue pour être compatible avec le retour dans les unités traditionnelles, le confinement au lit ou au fauteuil sont des critères de sortie de l'UHR.

La décision de sortie de l'UHR sera prise en réunion d'équipe pluridisciplinaire et sur avis du médecin de l'unité.

Le consentement de la personne malade est recherché, et une concertation avec la famille ou l'entourage proche est engagé. La décision de sortie fera l'objet d'une formalisation écrite.

LES PROFESSIONNELS

Une équipe d'animation propose diverses activités adaptées. Le programme est affiché dans les lieux de vie et la participation des familles est possible et encouragée. Une association de bénévoles intervient également encadrée par l'équipe soignante.